

COMPTE RENDU

DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

En application des articles L 2121-15 et 21 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance.

M. Yannick CORDONNIER a été élu à l'unanimité

EXERCICE 2008 - ADOPTION DES COMPTES DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

Le rapport et le tableau A14 sont joints à la présente convocation.

Voté à la majorité (5 abstentions : M. NAUDION – Mme GIRAUDET - M. DUJARDIN - M. CHERY - M. RETSIN).

EXERCICE 2008 – ADOPTION DES COMPTES ADMINISTRATIFS DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

Le rapport et le Compte Administratif sont joints à la présente convocation.

Voté à la majorité (3 abstentions : M. NAUDION – Mme GIRAUDET - M. DUJARDIN et 2 contre : M. CHERY - M. RETSIN).

EXERCICE 2008 – DETERMINATION ET AFFECTATION DES RESULTATS DEFINITIFS DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

Le rapport est joint à la présente convocation.

Voté à la majorité (3 abstentions : M. NAUDION – Mme GIRAUDET - M. DUJARDIN et 2 contre : M. CHERY - M. RETSIN).

DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

Les informations sur les décisions modificatives sont jointes à la présente convocation.

Voté à la majorité (3 abstentions : M. NAUDION – Mme GIRAUDET - M. DUJARDIN et 2 contre : M. CHERY - M. RETSIN).

REVERSEMENT AU C.C.A.S. D'UNE SUBVENTION DU FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION ET DE LA DELINQUANCE

Une subvention de 20 000 €, sollicitée par le C.C.A.S., a été versée à la ville. Il est proposé de lui reverser.

Voté à l'unanimité

ROMO 1 : DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION REGIONALE AU TITRE DES FONDS SUD

Une subvention de 200 000 € est demandée dans le cadre du plan de relance du Conseil Régional, au titre des fonds sud, pour la restructuration du site Romo 1 estimée à 6 170 500 € HT.

Voté à l'unanimité

QUARTIER SAINT-MARC : RESTRUCTURATION URBAINE DU QUARTIER - DEMANDE DE DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE - ECHANGE DE TERRAINS ET EFFACEMENT DES RESEAUX AERIENS

Alors que des solutions de réinstallation dans les futurs bâtiments du quartier ou ailleurs sur la ville lui ont été proposées, le propriétaire de la boulangerie-épicerie de Saint-Marc n'a pas donné suite pour le moment. L'opération globale ne pouvant être différée après l'obtention des crédits, il est demandé à Monsieur le Préfet la D.U.P. de l'acquisition de ce local.

Voté à la majorité (1 abstention : M. CHERY).

La restructuration de l'ensemble du quartier implique un échange de terrains entre la ville et la Société Jacques Gabriel. Celle-ci cède le sol des bâtiments à démolir soit 10 950 m² ; la ville en contrepartie lui cède pour l'euro symbolique 22 851 m² pour les trois îlots pavillonnaires à créer. Terres de Loire Habitat cède 956 m² après démolition d'une barre, la ville lui ayant déjà cédé le terrain des anciens garages.

Voté à la majorité (1 abstention : M. CHERY).

Dans le cadre de cette opération, l'effacement des réseaux rue Hubert Fillay a été demandé au SIDELC. Sur un montant de 134 369,46 € TTC la ville participera pour 82 888,85 €.

Voté à la majorité (1 abstention : M. CHERY).

CREATION DU PASS FONCIER

Il est proposé de créer un Pass Foncier qui favorisera l'acquisition d'une résidence principale par les personnes à revenus modestes. L'intervention de la collectivité par attribution d'une subvention (4 000 ou 5 000 euros selon la famille) permettra la majoration du prêt à taux zéro, la minoration de la TVA à 5,5 % et le différé de l'acquisition du terrain supportée par le CIL. Les conditions d'éligibilité au Pass Foncier

sont : les seuils de revenus applicables au PSLA, être primo-accédant et l'attribution d'une subvention par la ville qui pourra être remboursée par le CIL en cas de revente du bien dans les cinq ans sous certaines conditions.

Voté à la majorité (1 abstention : M. RETSIN).

O.P.A.H. : MISE EN PLACE D'UN FONDS COMPLEMENTAIRE

L'O.P.A.H. va désormais se dérouler au plan communautaire. Il est proposé que notre ville apporte une aide complémentaire d'un montant maximum de 780 € par opération représentant 6 % du montant HT des dépenses éligibles.

Voté à l'unanimité

TRANSFERT DE PROPRIETE DES LYCEES CLAUDE DE FRANCE ET DENIS PAPIN A LA REGION CENTRE

Le Conseil Régional a demandé le transfert de droit de la pleine propriété des deux lycées soit 48 955 m². Monsieur le Maire est autorisé à signer l'acte notarié.

Voté à l'unanimité

BAIL EMPHYTEOTIQUE AVEC LA SOCIETE 3 F SA JACQUES GABRIEL, BOULEVARD JEAN JAURES POUR 8 NOUVEAUX PAVILLONS - GARANTIES D'EMPRUNTS POUR 12 PAVILLONS EN COURS DE CONSTRUCTION

Le rapport et la demande de garantie de 3F sont joints à la présente convocation.

Voté à la majorité (1 contre : M. RETSIN).

DEMANDE D'ENQUETE PARCELLAIRE POUR LA PARTIE SUD DE LA ZAC DE LA GRANGE II

La ZAC de la Grange II a fait l'objet d'un arrêté de déclaration d'utilité publique le 29 janvier 2001 valable cinq ans puis prorogé le 27 juillet 2005 pour la même durée. Afin de devenir propriétaire de l'ensemble des terrains avant l'échéance, il est demandé à Monsieur le Préfet de provoquer l'enquête parcellaire pour la partie sud de la zone.

Voté à l'unanimité

RENOUVELLEMENT DE BAUX

Rue des Capucins avec la D.D.E.A.

La D.D.E.A. a demandé le renouvellement de son bail pour trois ans à compter du 1^{er} juillet 2009 pour un loyer annuel de 29 940 € révisable.

Voté à l'unanimité

Mail de l'Hôtel Dieu avec l'I.D.E.N.

L'I.D.E.N. proroge l'occupation des locaux pour une durée de neuf ans à compter du 1^{er} juillet 2008 moyennant un loyer annuel de 4 495,41 € révisable.

Voté à l'unanimité

Mail de l'Hôtel Dieu avec la C.C.P.E.

La Commission de Circonscription Pré-Elementaire renouvelle son bail pour une durée de neuf ans à compter du 1^{er} juillet 2008 pour un loyer annuel de 3 121,82 € révisable.

Voté à l'unanimité

AFFAIRES IMMOBILIERES**Acquisition de terrains au lieu-dit "La Place"**

Un ensemble de quatre terrains de 27 687 m² peut être acquis en bordure de la route d'Orléans pour la somme de 658 673,73 euros.

Voté à la majorité (4 abstentions : M. NAUDION – Mme GIRAUDET - M. DUJARDIN - M. RETSIN et 1 contre : M. CHERY).

Acquisition de parcelles à l'angle de la rue du 8 mai et du boulevard Lyautey

Pour terminer les acquisitions nécessaires à la construction de 8 logements, il est proposé celles d'une parcelle de 17 m², AY n° 135, et de 6 m², AY n° 137, au prix de 30 euros le mètre carré.

Voté à l'unanimité

Acquisition de parcelles pour l'alignement de la rue du Lys

Pour l'alignement de la rue du Lys, entre la rue du Guidault et la rue Ovide Scribe, prévu au budget de cette année, il est nécessaire d'acquérir deux parcelles, l'une de 25 m², BD n° 425, au prix de 500 euros ; l'autre de 62 m², BD n° 426, à titre gratuit en application du Code de l'Urbanisme.

Voté à l'unanimité

Vente d'une parcelle rue Alain Fournier

Une parcelle de 25 m² constituant un délaissé en bout des garages rue Alain Fournier peut être vendue au prix de 625 euros.

Voté à l'unanimité

INTEGRATION DANS LE DOMAINE PUBLIC DE LA VOIRIE DE LA RUE DE LA CAISSE D'EPARGNE

Les différents propriétaires de la rue de la Caisse d'Epargne ont accepté sa cession gratuite à la ville pour son intégration dans le domaine public ; celle-ci doit être précédée d'une enquête publique. Il est proposé de communiquer au Commissaire-Enquêteur un avis très favorable.

Voté à l'unanimité

DENOMINATION DE VOIES

Le rapport est joint à la présente convocation.

Voté à l'unanimité

CONVENTION DE SERVITUDES POUR L'INSTALLATION D'OUVRAGES DE DISTRIBUTION ET DE RACCORDEMENT GRDF

L'alimentation en gaz du 17 rue Hubert Fillay nécessite une convention de servitudes avec G.R.D.F. pour utilisation du domaine public.

Voté à l'unanimité

PROGRAMMATION CULTURELLE 2009-2010 : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL ET AU CONSEIL GENERAL

Pour poursuivre l'accompagnement à la programmation culturelle, il est proposé de solliciter une subvention de fonctionnement auprès du Conseil Régional et du Conseil Général.

Voté à l'unanimité

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CLUB "PECHE ET NATURE"

Une convention avec l'Association Agréée pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques et la Fédération de Pêche du Loir et Cher formalise les relations établies avec le service Jeunesse pour les animations montées en commun.

Voté à l'unanimité

CONVENTIONS AVEC LE COMITE DEPARTEMENTAL DE TOURISME DE LOIR ET CHER POUR UNE CARTE AMBASSADEUR

Une convention, entre le Comité Départemental de Tourisme de Loir et Cher et les deux musées, met en place une carte "Ambassadeur" à demi-tarif pour les habitants du Loir-et-Cher accompagnés d'un autre visiteur.

Voté à l'unanimité

400^{ÈME} ANNIVERSAIRE DE LA FONDATION DE LA VILLE DE QUEBEC : POSE D'UNE PLAQUE COMMEMORATIVE

A l'occasion du 400^{ÈME} anniversaire de la ville de Québec, il est proposé la pose d'une plaque commémorative sur le mur du Musée de Sologne ; quatre Romorantinois ayant participé à la migration vers la belle "province"

Voté à l'unanimité

VŒU POUR L'OFFICIALISATION DE LA JOURNÉE NATIONALE DU SOUVENIR À LA MÉMOIRE DES VICTIMES DE LA GUERRE D'AFRIQUE DU NORD ET BAPTEME D'UNE PLACE

Il est proposé au Conseil Municipal, pour rendre hommage aux victimes de la guerre d'Afrique du Nord, de dénommer la place entre la rue Normant, le Square Ferdinand Buisson et la Sauldre : "**Place du 19 mars 1962**" et de demander au Gouvernement d'officialiser cette seule date du cessez-le-feu.

Voté à la majorité (1 abstention : M. SAUSSET et 1 contre : M. RETSIN)

REMISES GRACIEUSES DE PENALITES POUR RETARD DE PAIEMENT DE TAXES D'URBANISME

Le rapport est joint la présente convocation.

Voté à l'unanimité

PERSONNEL COMMUNAL

Le rapport est joint à la présente convocation.

- **Tableau des effectifs**
- **Ecole Municipale de Musique - Rémunération accessoire**
- **Ecole Municipale de Musique - Jury d'examen - Rémunération**
- **Mise à disposition du personnel - Communauté de Communes du Romorantinois et du Monestois**
- **Mise à disposition du personnel - Renouvellement**
- **Régime indemnitaire**

Voté à la majorité (3 abstentions : M. NAUDION – Mme GIRAUDET - M. DUJARDIN).

COMMUNICATION DU RAPPORT DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AUX CONSEILS DES E.P.C.I. AUXQUELS ELLE ADHERE

En application de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, chaque E.P.C.I. auquel adhère la commune, doit adresser un rapport retraçant son activité.

- **Communauté de Communes du Romorantinais**

Le rapport d'activités 2008 est joint à la présente convocation.

- **Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Sauldre**

Le rapport d'activités 2008 est joint à la présente convocation.

- **Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais**

Le rapport d'activités 2008 est joint à la présente convocation.

COMMUNICATION DES COMPTES-RENDUS ET RAPPORTS D'ACTIVITES ANNUELS 2008

- **Dotation de Solidarité Urbaine - Rapport d'affectation**

Le rapport est joint à la présente convocation.

- **Service public d'élimination des déchets**

L'article 2224-5 du C.G.C.T., complété par le décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 fait obligation à l'autorité territoriale d'informer l'assemblée délibérante sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets. Le rapport est joint à la présente convocation.

- **Délégation de service public de l'eau potable et de l'assainissement**

La Compagnie Générale des Eaux a communiqué à la ville les rapports d'activités 2008 pour les délégations de service public de l'eau et de l'assainissement. Ces documents sont joints à la présente convocation.

En eau potable, le volume produit en 2008 est de 1 085 266 m³, soit plus 1,3 % dont 962 207 m³ facturés soit moins 2,6 %.

En assainissement, 923 182 m³ ont été facturés.

- **Délégation de service public de gaz**

Gaz de France nous a communiqué le compte-rendu annuel d'activités 2008. Ce rapport est joint à la présente convocation.

Le réseau sur le territoire communal est de 110,320 km. En 2008, il a desservi 5 439 clients soit 17 de plus qu'en 2007. Gaz de France a réalisé 499 mètres de réseaux supplémentaires.

RENOVATION DE LA PISCINE COUVERTE : DEMANDES DE SUBVENTIONS

Voté à l'unanimité

RESTAURATION DE LA PAGODE : DEMANDES DE SUBVENTIONS

Voté à la majorité (1 contre : M. RETSIN).